



## FICHE METIER A DESTINATION DES MEDECINS DU TRAVAIL

### Inspecteur en abattoir de boucherie (DDetsPP)

#### DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

##### ACTIVITES PRINCIPALES

#### **1. Inspections ante mortem :**

→ Inspecter les animaux en station debout, fixe ou en mouvement. Approcher et parfois toucher les animaux. Passage dans des aménagements métalliques et marche sur des surfaces parfois lisses rugueuses ou bétonnées.

#### **2-A. Inspections post mortem de premier niveau**

→ Inspection des abats : visuelle et si besoin palpation, pression, percussion, suivie des incisions au couteau des organes (foie, poumons, cœur, muscles masticateurs et ganglions).

→ Inspection des carcasses : visuelle et si besoin palpation, pression, percussion suivie des incisions et découpe au couteau. Selon les sites, apposition des estampilles.

Les gestuelles peuvent consister à retourner les abats ou carcasses, suspendus sur crochets. Certaines carcasses peuvent peser jusqu'à 500 kg !

Travail effectué debout sur plateforme fixe ou mobile avec gestuelles d'appui sur des boutons et autres manettes élévatrices et vibrantes !

→ Sollicitation : vue, ouïe, odorat, toucher

#### **2-B. Inspection post mortem de deuxième niveau**

Cette partie concerne les éléments vus au premier niveau et qui ont besoin d'une inspection plus approfondie, dans un local dédié, si prévu. Ici, le travail repose sur des instructions données à un opérateur par un agent officiel (AO ou VO) pour effectuer les différentes tâches de découpe suivi de rangement des éléments saisis. Selon les cas, les gestuelles sont complétées par l'apposition d'estampille puis remise des carcasses dans le circuit normal.

#### **3. Inspections hors chaîne**

→ Réalisation des inspections de l'établissement (documentaire et physique).

→ Réalisation de plans de surveillance et plan de contrôle (PSPC) par découpe et prélèvements des organes. Colisage conditionnement.

→ Saisie des données sur dispositifs informatiques ; écriture manuelle

##### LIEU DE L'ACTIVITE

→ Zone stockage des animaux vivants, hall d'abattage

→ Ateliers attenants (locaux de découpe, chambres froides...)

→ Bureau pour le traitement administratif des inspections et renseignement de bases de données

### **MACHINES ET OUTILS ASSOCIES**

- Couteaux, scalpels, fusil et affileur, douchette, lave-main....
- Vêtements de travail (tabliers, blouses, gilets de froid...)
- EPI (casques, casquettes, bottes, gants à usage unique, gants anti-coupure, masques de protection respiratoire, protections auditives, lunettes...)

### **PRODUITS ET MATERIAUX UTILISES**

- Animaux vivants
- Carcasses
- Abats
- Produits de nettoyage et désinfection

### **RELATIONS DE TRAVAIL**

Les agents ont à disposition des tenues et des équipements de protection individuelle et, ce qu'il faut pour l'exécution de leurs missions. La disponibilité de vestiaires reste inconstante. Le travail se fait très souvent en horaires décalés, pas toujours compatible avec une vie sociale normale.

Les activités sont conduites en présence, parfois continue, du professionnel et d'autres intervenants (en secteurs vifs). Il se fait la plupart du temps en station debout. Pour les plus grandes industries, l'avancée d'un poste de travail à l'autre est automatique et cadencée. L'exécution des tâches doit se faire dans un pas de temps limité et dans une « ambiance » très souvent inconfortable.

Les abattoirs sont, la plupart du temps situés loin des sièges des DD. Il doit être tenu compte de la taille des équipes et des possibles interactions (positives ou néfastes) de domination ou subordination entre ses membres ou, avec le professionnel. Une attention particulière doit être portée sur les équipes isolées réduites parfois à une seule personne !

Ces conditions de travail peuvent faire souffrir en plus des situations d'écart, de comportements divers suivi ou non d'agression verbale et quelques fois physique.

### **NUISANCES - DANGERS**

#### **AMBIANCES ET CONTRAINTES PHYSIQUES**

- Conditions d'ambiance : éclairage, espace de travail, humidité, bruit, froid, (extérieur ou chambres froides), fortes chaleurs...
- Postures génératrices de TMS : travail posté sous contraintes de cadences avec station debout prolongée, travail sur écran
- Manipulation, manutention manuelle, port de charges
- *Bruit* à l'origine de: gêne auditive, fatigue, surdité temporaire ou définitive, accident du travail ...
- Ceux liés aux vibrations et aux appuis manuel, genoual, podal=>dorso lombalgies autres risques articulaires cervicalgies,

## **AGENTS BIOLOGIQUES**

→ Risques infectieux potentiels : contact avec animaux malades ou asymptomatiques : risques de zoonoses (brucellose, rouget du porc, rage, charbon..), infections diverses ex : blessures qui s'infectent (tétanos, panaris des doigts...)  
projection de produits et de liquides organiques (fèces des animaux ou liquide de ruissellement dans les yeux!)

## **RISQUES TRAUMATIQUES**

→ Blessures avec animaux vivants (bousculades, écrasement)  
→ Risques de chutes de plain-pied ou de hauteur sur tous secteurs de l'abattoir : sol gras et glissant, différences de niveau  
→ Risques de chutes d'objets : bacs, crochets, carcasses, ....  
→ Risques de coupures/piqûres : utilisation d'objets coupants (couteaux, scalpels,..)  
→ Risques de heurts avec les camions, les chariots automoteurs, les transpalettes...

## **AGENTS CHIMIQUES**

→ Produits de nettoyage et de désinfection des locaux qui peuvent être à l'origine d'intoxication par inhalation ou absorption cutanée, digestive, de brûlures cutanées, oculaires, pulmonaires, d'allergies (eczéma, asthme, dermite...), d'irritation oculaire et respiratoire, de céphalées, de nausées, de vomissements (gaz de putréfaction si température élevée et stockage prolongé).

## **CONTRAINTE ORGANISATIONNELLES ET RELATIONNELLES**

→ Organisation et charge de travail en cas de manque de personnel ou d'inspection multi sites  
→ Relations parfois difficiles avec les représentants de l'abatteur  
→ Horaires atypiques  
→ Relationnel avec opérateurs en secteurs vifs (bouviers, porcher, berger etc.) apporteurs /éleveurs/transporteurs.  
→ Risques inhérents à la protection animale (troubles psychologiques/relation aux animaux maltraités et à la mise à mort des animaux)

## **AUTRES RISQUES**

→ risques routiers (missions et déplacements domicile-travail)  
→ risques psychosocial, Cauchemars (vue du sang et animaux pendus à des crochets): cassure psychologique  
→ Contexte évolutif (turn-over important, pression sociale, confrontation à une agressivité potentiel de certains salariés et/ou du responsable de l'abattoir avec agression physique et/ou verbale)  
→ Travail dans l'urgence

## ACCIDENT DE TRAVAIL

- Lésion traumatique liée à une chute de plain-pied résultant de glissade, faux pas et trébuchement ou chute de hauteur (passerelle)
- Blessures par traumatisme : coupures, chutes de carcasses, chutes d'objets...
- Pathologie ostéo-articulaire (entorse, lumbago...)
- Agression verbale et/ou physiques
- Accident de la route

## MALADIES PROFESSIONNELLES

- Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail (RG 57 RA 39)
- Affections du rachis lombaire par manutention manuelle habituelle de charges lourdes RG 98, RA 57 Bis)
- Zoonoses (brucellose (RG 24, RA 6), mycose cutanée (RG 46, RA 15), tétanos professionnel (RG 7 RA 1) ...)
- Troubles de l'audition (RG 42, RA 46)

## AUTRES PATHOLOGIES

- Pathologies psycho-psychiatriques
- Troubles du sommeil si horaires décalés

## SURVEILLANCE MÉDICO-PROFESSIONNELLE

- **Visite d'information et de prévention (VIP)** réalisée par un professionnel de santé pour les agents (médecin du travail ou sous son autorité son collaborateur médecin, l'interne en médecine du travail ou l'infirmier)

Cette VIP initiale doit être réalisée avant l'affectation au poste.

Renouvellement de la VIP selon une périodicité qui ne peut excéder cinq ans. *Remise d'une attestation de suivi*

- **Suivi médical renforcé (SMR) pour des agents** exposés à de graves risque professionnels, ex : à des agents biologiques pouvant provoquer une maladie grave chez l'homme ou en fonction de leur état de santé, d'un handicap ou lors d'une grossesse...

Le SMR comprend un **examen médical de compatibilité à l'embauche**, à la place de la VIP, effectué par le médecin du travail avant l'affectation sur le poste.

Puis visite effectuée par le médecin du travail selon une périodicité qui ne peut être supérieure à quatre ans.

Peut y avoir une visite intermédiaire par un professionnel de santé (collaborateur, interne ou infirmier) au plus tard deux ans après la visite avec le médecin du travail. *Remise d'un avis de compatibilité ou d'incompatibilité au poste*

- Vaccinations conseillées
- Examens complémentaires si besoin (ex audiogramme...)
- Avis d'un spécialiste peut être demandé en cas de doute (avis cardiologue...)